

## Quartier des Prés de Vaux - Nuisances - Interpellation de M. BAS, Conseiller Municipal

**M. BAS :** Ma deuxième intervention concerne l'avenue de Chardonnet ; au-delà du problème du bruit qui a déjà été évoqué et qui, je crois est un problème difficile à résoudre et sur lequel je ne pense pas qu'il soit nécessaire peut-être de trop s'apesantir dans la mesure où j'espère que les uns et les autres essaient de trouver des solutions, il y a un autre problème qui est celui de la sécurité routière. Je rejoins là un peu les préoccupations de notre collègue NACHIN qui vous a adressé une lettre il y a je crois, à peu près trois semaines, concernant les limitations de vitesse dans la ville.

Il s'avère que dans l'avenue de Chardonnet, depuis 3 ans, les accidents corporels se sont multipliés, ils sont partis de la base 0 en 1987, ils sont aujourd'hui à 9 ou 10, 8 accidents corporels sans compter les froissements de tôles, et je crois qu'il serait important de procéder à un certain nombre d'adaptations pour que ces accidents ne se multiplient pas, peut-être dans le domaine de l'éclairage, de la limitation de vitesse, et également peut-être dans des aménagements de voirie, les trottoirs notamment.

Je voulais savoir si là encore vous aviez prévu un certain nombre de mesure pour que ces problèmes de sécurité ou d'insécurité pour les passants et pour les usagers de cette voie ne se posent plus. Je vous remercie.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** En ce qui concerne l'avenue de Chardonnet, je rappelle qu'une discothèque y a ouvert ses portes en juin 1988, plus particulièrement dans la zone d'activités des Prés de Vaux. Cet établissement a, certes, suscité l'engouement de la jeunesse, surtout au moment de son ouverture, et nous avons eu des plaintes émanant des riverains ; les services préfectoraux, la Police, etc. tout le monde a été prévenu. Les bruits provenaient de la discothèque ; dans un premier temps, nous avons essayé d'améliorer la situation.

C'est ensuite l'accroissement de la circulation nocturne et le comportement des jeunes qui se rendent à cet établissement qui ont fait l'objet des plaintes des riverains qui, à juste titre, étaient inquiets de cette situation.

Concernant la circulation, je relève que le nombre d'accidents corporels qui ont eu lieu avenue de Chardonnet est en augmentation : en 1987 : aucun accident ; en 1988 : un seul mais à 7 heures 50 du matin ; en 1988 : 4 mais 4 dont 3 ont été dans un état alcoolique, 3 sur 4, ce qui pose un problème qui n'est pas directement de notre ressort et en 1989, effectivement 9 accidents.

M. BAS a tout à fait logiquement remarqué la croissance des accidents corporels qui peuvent être répertoriés sur cette avenue de Chardonnet, et nous avons essayé de suivre cela avec les services de police et de la Préfecture, des visites de sécurité sont effectuées régulièrement et le trafic routier et pédestre doit être amélioré.

Nous nous en préoccupons et c'est en concertation avec les services de police que nous étudierons les mesures propres à limiter ce phénomène qui, il est vrai, ne peut augmenter davantage dans ce secteur de la ville.

Dont acte.